



A. Affolier

MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2010

L'an deux mille dix, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 juin 2010 pour une session ordinaire, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Daniel MENANTEAU, Maire,

Étaient présents : Mmes DRAPEAU Laure, ELIE Sandrine, GUILLET Maryse, JAUD Rose-Hélène, MADORRA Hélène, MM BARD Joël, BOUDAUD René, DREUX Jean-Claude, CONNIL Jérémy, DREILLARD Roland, GOURAUD Christophe, LOUINEAU Dominique, PICARD Fabien, RAMBAUD René, SORIN Patrice.

Absents : M SORIN Patrice et M. GUILLON Jean-Louis lors de l'information au renoncement du droit de préemption urbain et de la délibération de la convention effacement réseau France telecom – la Rochette

Absent : M. BOU Didier démissionnaire en date du 23 juin 2010

Secrétaire de séance : Mme ELIE Sandrine

Le conseil municipal a :

- ☞ Été informé que le Maire a renoncé à exercer son droit de préemption pour les ventes des parcelles : YB114 par M. Roger TOURANCHEAU, YB 144, 147, 153, 154, 161 par Vendée Habitat, AI 116p par Mme Nicole PARPAILLON ;
- ☞ A l'unanimité, autorisé le Maire à signer une convention d'effacement de réseau France Télécom à la Rochette moyennant une participation de 616 € ;
- ☞ A l'unanimité, consenti l'acquisition à la SAFER de 12 ha 14 a 06 ca sis à la grève ;
- ☞ A l'unanimité, approuvé la décision modificative n°02 du budget communal ;
- ☞ A l'unanimité, approuvé l'avenant n°1 du lot 7 « Serrurerie » au marché de travaux de l'extension de l'école Anselme Roy pour -1058 € 75 ;
- ☞ A l'unanimité, accepté l'échange d'un mètre carré issu de la propriété cadastrée AK 196 aux consorts Boisseleau ;
- ☞ A l'unanimité accepté la mise à disposition gratuite d'une photographie aérienne par le Conseil Général de la Vendée et autorisé le maire à signer la convention ;
- ☞ A l'unanimité, autorisé le Maire à solliciter les subventions pour l'aménagement des points d'arrêt pour les transports scolaires au Fraigne, à la Basse-Blaire, à la Couaire, à la Cornillière, à la Boivinière, à la Gerbaudière, au Ceriselet, aux Touches, à la Cantinière, à la Parpaillonnerie, aux Libaudières, à la Cantonnerie, rue Ste Agathe, rue de la Poste et rue de l'Ouillette ;
- ☞ A l'unanimité, sollicité une subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la plaine de Luçon pour le financement du désherbeur thermique ;
- ☞ Accepté la création de servitudes sur la parcelle AK 184 par Electricité Réseau Distribution France pour le raccordement des panneaux photovoltaïques de la salle omnisports ;
- ☞ A l'unanimité, modifié de l'article 6 de la convention d'utilisation de la salle 'les Noyers' afin d'appliquer en cas de dégâts ou de défaut d'entretien 25 € par heure supplémentaire de ménage ou de remise en état réalisée par les agents communaux ;
- ☞ A l'unanimité, admis en non valeur, sur le budget de l'exercice 2010 les titres 379-2009 et 24-2010 pour la somme globale de 89 € 40 ;
- ☞ Par 15 voix pour et 2 contre, accepté de verser sur le compte « Solidarité Var » ouvert par l'Association des Maires du Var, 250 € ;
- ☞ Approuvé, à l'unanimité, le rapport annuel 2009, du service public d'assainissement collectif confié à la Nantaise des Eaux.

Fait à Saint Martin-des-Noyers, le 8 juillet 2010

Le Maire,

Signé Daniel MENANTEAU

